

Nb de conseillers en exercice	9
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 29 janvier 2025
Délibération n°3 de la séance (2025-03)

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel de RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étai(en)t absent(s) ou représenté(s) :

Secrétaire de séance : Pierre DOUSSOT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

Objet : Enfouissement basse tension Le Serre- Participation aux travaux de Territoire d'Energie 05

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens basse tension et d'infrastructure de télécommunication électronique situé au hameau du Serre, une estimation des coûts d'enfouissement des réseaux a été demandée au Territoire d'Energie 05/Syme05. Le coût prévisionnel des travaux estimé s'élève à 167 000 € HT. Il est décomposé de la manière suivante :

Montant de l'opération :

- Réseaux électriques : 119 000,00 € HT
- Infrastructures de communications électroniques : 48 000,00 € HT
 - Génie civil : 45 400,00 € HT
 - Câblage : 2 600,00 € HT

La Commune a d'ores et déjà payé 85 410 € HT dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs. Territoire d'Energie 05 participe à hauteur de 50 % du coût HT des travaux selon les tarifs intégrés dans son marché de travaux.

Les participations de chacun seront réajustées en fonction du montant des dépenses effectivement réalisées.

Les travaux sur le réseau d'éclairage public seront concertés avec le syndicat d'éclairage public auquel la Commune adhère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- **PREND ACTE** du projet et du montant prévisionnel émis par Territoire d'Energie 05 ;
- **DIT** que le coût prévisionnel pour la Commune sera inscrit au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite de ce projet.

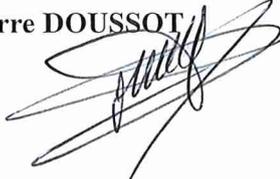
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé réception de la Préfecture.

Prunières, le 30 janvier 2025

Le Secrétaire de séance
Pierre DOUSSOT




Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
003-210501060-20250129-2025-03-DE
Date de réception préfecture : 30/01/2025